Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 15 JUIN 2023, À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Patrick Boucher	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Aboubacar Cissé	Président du comité d'éthique de la recherche
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Linda Gagnon	Coordonnatrice médicale aux soins de fin de vie
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Anne-Marie Poulin	Adjointe à la présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 76e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 mai 2023
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. Période de questions du public
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 Rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
     - 7.2.1 Bilan de l'an un de la Politique organisationnelle sur l'Équité, la diversité et l'inclusion
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 7.4.1 Présentation du rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice2022-2023
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
     - 7.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Rapport annuel 2022-2023
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 30 mai 2023
   - 8.2 Comité sur la mission universitaire du jeudi 1er juin 2023
   - 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 7 juin 2023
   - 8.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du mardi 13 juin 2023
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Nomination d'un chef de département et/ou de service
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 État financier du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.4.2 Résultats financiers à la P12 et rapport trimestriel AS-617
   - 9.5 Intégrer la mission universitaire
     - 9.5.1 Cadre de gouvernance des données
     - 9.5.2 Comité d'éthique de la recherche
       - 9.5.2.1 Nomination d'un nouveau membre
       - 9.5.2.2 Renouvellement de mandat d'un membre
     - 9.5.3 IUPLSSS – Nomination d'un nouveau chercheur
     - 9.5.4 CRCHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs
     - 9.5.5 CdRV – Nomination de deux nouveaux chercheurs
10. Divers
11. Huis clos
    - 11.1 Cadres supérieurs
    - 11.2 Transfert des activités du CISSS de la Montérégie-Est
      - 11.2.1 Convention de cessation partielle des activités
      - 11.2.2 Permis d'établissements
    - 11.3 Appel d'offres pour le développement de 20 places en ressource intermédiaire
    - 11.4 Projet de loi 15 et ses impacts
12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2023, il est adopté à tel que soumis.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 26 mai au 15 juin 2023, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

Par ailleurs, le président-directeur général donne des précisions quant à la lettre que tous les membres ont reçue, qui était adressée au président du conseil d'administration de la part des chefs de départements cliniques.

6.0 Période de questions du public

Madame Ginette Desmarais, présidente du comité des résidents du CHSLD d'Youville à Sherbrooke, partage les préoccupations du comité des résidents en lien avec la sécurité à la porte 24, de la rue McManamy à l'Hôpital d'Youville. Elle souhaite savoir à quelle date le panneau de commandes sera transféré à l'entrée de la rue McManamy et à quelle date il y aura déménagement du personnel à cette entrée pour qu'il y ait du monde à l'accueil pendant l'ouverture des portes le jour. Aussi, à quelle date la porte d'entrée sur la rue Belvédère sera fermée le jour ?

Le président-directeur général précise qu'il n'est pas au courant de cette situation et qu'il va s'assurer qu'un suivi soit fait au comité des résidents par l'équipe de la sécurité de l'établissement.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie

Le président invite Dre Linda Gagnon, coordonnatrice, à présenter le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie.

Tel que prévu à la Loi sur les soins de fin de vie, chaque année, le rapport annuel est présenté aux membres du conseil d'administration et doit notamment indiquer le nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs, le nombre de sédations palliatives continues administrées, le nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées, le nombre d'aides médicales à mourir administrées, de même que le nombre d'aides médicales à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été.

Le rapport fait aussi état, le cas échéant, du nombre de sédations palliatives continues et d'aides médicales à mourir administrées à domicile ou dans les locaux d'une maison de soins palliatifs par un médecin, à titre de médecin exerçant sa profession dans un centre exploité par l'établissement.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7305 - 2023-06-15

Relative au rapport annuel sur les soins de fin de vie 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- que la Loi concernant les soins de fin de vie prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
- que la Loi concernant les soins de fin de vie prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport sur les soins de fin de vie pour envoi à la Commission sur les soins de fin de vie.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Bilan de l'an un de la Politique organisationnelle sur l'Équité, la diversité et l'inclusion

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, et Mme Anne-Marie Poulin, adjointe à la présidente-directrice générale adjointe, à présenter le Bilan de l'an un de la Politique organisationnelle sur l'Équité, la diversité et l'inclusion (EDI) adoptée au conseil d'administration le 14 juin 2022.

Au Québec comme en Estrie, les communautés de la diversité se mobilisent et les diverses institutions, dont celles du réseau de la santé et des services sociaux, souhaitent s'adapter et devenir plus équitables et plus inclusives. C'est dans ce contexte que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS évolue vers un milieu inclusif pour la communauté interne, les usagers et usagères et l'ensemble de la population du territoire desservi.

Madame Coleman dresse un bref historique du dossier et Madame Poulin présente en détail le bilan des étapes franchies et en cours dans l'établissement à l'égard de l'EDI un an plus tard.

Le président remercie Mesdames Coleman et Poulin pour la présentation.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.4.1 Présentation du rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice 2022-2023

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter les résultats financiers annuels au 31 mars 2023.

En vertu des articles 279, 295, 300 et 395 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S 4.2) (LSSS) et de l'article 5 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1), les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel dûment complété et sous la forme prescrite par celui-ci, au plus tard le 15 juin 2023, tel que décrit à la circulaire 2023 001 du MSSS.

Les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire ont rencontré la Direction des ressources financières, ainsi que l'auditeur externe, pour examiner les états financiers. Suivant une analyse approfondie, ils les recommandent pour approbation au conseil d'administration.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA-7239 - 2023-06-15

Relative aux états financiers – Rapport financier annuel au 31 mars 2023 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4-.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel au 31 mars 2023 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;
- que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2023;
- que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2022-2023 et d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer ledit rapport pour et au nom de l'établissement;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les états financiers de l'exercice 2022-2023 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER : le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer pour et au nom de l'établissement ledit rapport.

Une motion de félicitations et de remerciements est faite à toute l'équipe de la direction des ressources financières et de la direction des services techniques

7.5 Intégrer la mission universitaire

7.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Rapport annuel 2022-2023

Madame Jocelyne Faucher, présidente du comité sur la mission universitaire, introduit Dr Aboubacar Cissé, président du comité d'éthique de la recherche, pour présenter le rapport annuel du comité d'éthique de la recherche 2022-2023.

La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.

Docteur Cissé présente en détail les réalisations du comité depuis le 23 octobre 2022 et quelques statistiques en lien avec le nombre de réunions ayant eu lieu, les nouveaux projets de toutes catégories confondues et la répartition de projets évalués et en cours dans l'établissement.

Il termine en spécifiant les priorités que s'est données le comité pour l'année 2023-2024.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution.

RÉSOLUTION : CA-7306 - 2023-06-15

Relative au rapport annuel du comité d'éthique de la recherche 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du CA;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport annuel 2022-2023 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 30 mai 2023

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité, à faire part des points discutés lors de la rencontre.

8.2 Comité sur la mission universitaire du jeudi 1er juin 2023

Le président invite Mme Jocelyne Faucher, présidente du comité, à présenter les sujets à l'ordre du jour de la rencontre.

8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 7 juin 2023

Le président invite M. André Forest, président du comité, à faire un bilan de la rencontre.

8.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du mardi 13 juin 2023

Le président fait part des sujets traités lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que les sujets à l'agenda de consentement ont tous été discutés antérieurement à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA–6840 à CA-7304 - 2023-06-15

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-7307 - 2023-06-15

Relative à la nomination de chefs de département et/ou de service

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 juin 2023;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de la Dre Geneviève Boivin au Service de chirurgie buccale, maxillo-faciale et de médecine dentaire au Département de chirurgie pour une période de quatre ans, débutant le 1er juin 2023 et se terminant le 31 mai 2027.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 État financier du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-7241 - 2023-06-15

Relative au rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT :

- que Le Fonds de santé au travail, constitué à la suite de l'entente intervenue entre le Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vertu de l'article 109 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (« Commission ») (L.R.Q., c. S-2.1), s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire.;
- que les activités courantes se sont déroulées entre le 2 janvier 2022 et le 31 décembre 2022;
- que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail se terminant le 31 décembre 2022 doit être adopté par le conseil d'administration;
- que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
- que le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 15 juin 2023;
- que l'état du solde de fonds doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

9.4.2 Résultats financiers à la P12 et rapport trimestriel AS-617

RÉSOLUTION : CA-7321 - 2023-06-15

Relative au rapport trimestriel à la période 12 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

- que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-617-2022-2023 à la période 12 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisation au montant de 0 $, respectant l'équilibre budgétaire.

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Cadre de gouvernance des données

RÉSOLUTION : CA-7322 - 2023-06-15

Relative au cadre de gouvernance des données

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité de protéger les données personnelles des usagers et du personnel;
- l'importance de rester à l'avant-garde de l'innovation en matière de gestion des données;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Cadre de gouvernance des données.

9.5.2 Comité d'éthique de la recherche

9.5.2.1 Nomination d'un nouveau membre

RÉSOLUTION : CA-7323 - 2023-06-15

Relative à la nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'éthique de la recherche

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Mme Josée Proulx, membre régulier scientifique (pharmacienne) au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (15 juin 2023 au 15 juin 2026).

9.5.2.2 Renouvellement de mandat d'un membre

RÉSOLUTION : CA7324 - 2023-06-15

Relative au renouvellement du mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche d'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du CA;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat CÉR de M. Yvan Cloutier, éthicien pour une période de 2 ans (du 16 juin 2023 au 16 juin 2026).

9.5.3 <u>IUPLSSS – Nomination d'un nouveau chercheur</u>

RÉSOLUTION : CA-7325 - 2023-06-15

Relative à la nomination d'un nouveau chercheur régulier de l'IUPLSSS

CONSIDÉRANT :

- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le comité exécutif de l'IUPLSSS;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : L'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse régulière de Pre Christine Loignon au sein de l'IUPLSSS.

9.5.4 <u>CRCHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs</u>

RÉSOLUTION : CA-7326 - 2023-06-15

Relative au CRCHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs

CONSIDÉRANT :

- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheur universitaire de M. Yohann Moanahere Chiu et de M. Mathieu Quesnel-Vallières et de chercheuse clinicienne de Dre Stéphanie Vairy au sein du Centre de recherche du CHUS.

9.5.5 CdRV – Nomination de deux nouveaux chercheurs

RÉSOLUTION : CA-7327 - 2023-06-15

Relative au CdRV – Nomination de deux nouveaux chercheurs

CONSIDÉRANT :

- la recommandation favorable du comité exécutif du CdRV;
- la pertinence de la thématique de recherche des candidates à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;
- que l'ajout de deux nouvelles chercheuses doit faite l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : La nomination des Pres Karine Choquet et Isabelle Dufour au titre de chercheuses régulières au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

11.1 Cadres supérieurs

Les démarches réalisées pour la nomination des cadres supérieurs sont présentées et les résolutions sont ensuite adoptées telles que présentées.

11.1.1 Nomination de M. Christian Gauthier à titre de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services

RÉSOLUTION : CA-7308 - 2023-06-15

Relative à la nomination de M. Christian Gauthier à titre de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services;
- le départ à la retraite de M. Yves Bélanger;
- la qualité de la candidature de M. Christian Gauthier afin de pourvoir ce poste;

- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Christian Gauthier à titre de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services.

11.1.2 Nomination du directeur des services professionnels Dr Mario Viens

RÉSOLUTION : CA-7309 - 2023-06-15

Relative à la nomination du directeur des services professionnels Dr Mario Viens

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur;
- la libération du poste;
- la qualité de la candidature de Dr Mario Viens afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Mario Viens à titre de directeur des services professionnels, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

11.1.3 Nomination de Mme Manon Marcotte à titre de directrice adjointe de la protection de la jeunesse

RÉSOLUTION : CA-7310 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Manon Marcotte à titre de directrice adjointe de la protection de la jeunesse

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint de la protection de la jeunesse;
- la nomination de Mme Stéphanie Jetté au poste de directrice de la protection de la jeunesse;
- que Mme Manon Marcotte occupe ces mêmes fonctions depuis janvier 2023;
- la qualité de la candidature de Mme Manon Marcotte afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Manon Marcotte à titre de directrice adjointe de la protection de la jeunesse, sous réserve des résultats à venir des tests psychométriques.

11.1.4 Nomination de Mme Nathalie Camiré à titre de directrice adjointe – service d'expertise et projets immobiliers à la Direction des services techniques

RÉSOLUTION : CA-7311 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Nathalie Camiré à titre de directrice adjointe – service d'expertise et projets immobiliers à la Direction des services techniques

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – service d'expertise et projets immobiliers;
- le départ à la retraite de M. Gilles Larocque;
- la qualité de la candidature de Mme Nathalie Camiré afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Nathalie Camiré à titre de directrice adjointe – service d'expertise et projets immobiliers à la Direction des services techniques.

11.1.5 Nomination de Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée par intérim

RÉSOLUTION : CA-7312 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée par intérim

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur;
- la nomination de Mme Nathalie Sheehan au poste de directrice de la fluidité et des unités hospitalières;
- la qualité de la candidature de Mme Rosane Rivard afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée par intérim.

11.1.6 Nomination de Mme Annie Dupuis à titre de directrice adjointe intérimaire de l'hébergement CHSLD et des loisirs – Zone Ouest à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

RÉSOLUTION : CA-7313 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Annie Dupuis à titre de directrice adjointe intérimaire de l'hébergement CHSLD et des loisirs – Zone Ouest à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint;
- la nomination de Mme Rosane Rivard au poste de directrice de l'hébergement en soins de longue durée par intérim;
- la qualité de la candidature de Mme Annie Dupuis afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : Mme Annie Dupuis à titre de directrice adjointe intérimaire de l'hébergement CHSLD et des loisirs – Zone Ouest à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée.

11.1.7 Nomination de Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice des programmes en soutien à domicile, des services spécialisés gériatriques et des programmes en déficience et troubles du spectre de l'autisme

RÉSOLUTION : CA-7314 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice des programmes en soutien à domicile, des services spécialisés gériatriques et des programmes en déficience et troubles du spectre de l'autisme

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des programmes en soutien à domicile, des services spécialisés gériatriques et des programmes en déficience et troubles du spectre de l'autisme;
- le départ à la retraite de Mme Danika Manseau le 26 août 2023;
- la qualité de la candidature de Mme Nathalie Bolduc afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

  l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice des programmes en soutien à domicile, des services spécialisés gériatriques et des programmes en déficience et troubles du spectre de l'autisme.

11.1.8 Nomination de Mme Nathalie Sheehan à titre de directrice de la fluidité et des unités hospitalières

RÉSOLUTION : CA-7315 - 2023-06-15

Relative à la nomination de Mme Nathalie Sheehan à titre de directrice de la fluidité et des unités hospitalières

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur;
- la création de la Direction de la fluidité et des unités hospitalières;
- la qualité de la candidature de Mme Nathalie Sheehan afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Nathalie Sheehan à titre de directrice de la fluidité et des unités hospitalières.

11.1.9 Nomination intérimaire de M. Alain Turcotte à titre de directeur adjoint – volet qualité et évolution de la pratique, à la Direction des services multidisciplinaires

RÉSOLUTION : CA-7316 - 2023-06-15

Relative à la nomination de M. Alain Turcotte à titre de directeur adjoint – volet qualité et évolution de la pratique, à la Direction des services multidisciplinaires

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint pour la qualité et l'évolution de la pratique à la Direction des services multidisciplinaires;
- le départ du titulaire en poste, soit Mme Nathalie Bolduc à compter du 13 août 2023;
- l'expérience de M. Alain Turcotte au sein de la Direction des services multidisciplinaires;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable de la directrice à la Direction des services multidisciplinaires;
- que la directrice des services multidisciplinaires, Mme Sylvie Martel, assumera de façon intérimaire la responsabilité à l'égard des pratiques professionnelles et de la supervision à la coordination qualité et évolution de la pratique;
- les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Alain Turcotte à titre de directeur adjoint par intérim – volet qualité et évolution de la pratique pour les coordinations de l'accueil/archives admission et les services multidisciplinaires intra hospitaliers à la Direction des services multidisciplinaires.

11.2 Transfert des activités du CISSS de la Montérégie-Est

Madame Robin-Marie Coleman donne des précisions quant au transfert des activités du CISSS de la Montérégie-Est.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées.

11.2.1 Convention de cessation partielle des activités

RÉSOLUTION : CA-7320 - 2023-06-15

Relative à la convention de cession partielle d'activités avec le CISSS de la Montérégie-Est

CONSIDÉRANT :

- qu'il est attendu que le CÉDANT et le CESSIONNAIRE ont convenu des modalités de collaboration en lien avec les activités cédées, modalités qui sont entrées en application le 1er avril 2016;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et le CISSS de la Montérégie-Est sont des établissements publics, soumis à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et qu'ils ont comme mission d'exploiter, entre autres choses, un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et un centre de réadaptation appartenant à la classe d'un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;
- que l'article 168 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a modifié les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que le CISSS de la Montérégie-Est désire céder au CIUSSS de l'Estrie – CHUS en totalité les activités du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse exercées dans l'installation Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Cowansville (permis 5179-1853);
- que le CISSS de la Montérégie-Est désire céder au CIUSSS de l'Estrie – CHUS en totalité les activités de centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation exercées par le CÉDANT dans l'installation Service externe pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Granby (permis 5123-4409);
- qu'il y a lieu d'établir à cette fin une convention de cession partielle d'activités;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux a été consulté relativement à ce projet de cession partielle d'activités et qu'il intervient à la présente convention afin de donner les autorisations requises, conformément à la Loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER: le président-directeur général à procéder à la signature de la convention de cession partielle des activités, sous réserve des modifications qui pourraient être demandées par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

11.2.2 Permis d'établissements

RÉSOLUTION : CA-7317 - 2023-06-15

Relative au transfert de l'installation du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Cowansville du CISSS Montérégie-Est au CIUSSS de l'Estrie – CHUS (5179-1853)

CONSIDÉRANT :

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE TRANSFÉRER : l'installation du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Cowansville, numéro de permis : 5179-1853, suite au transfert du CISSS Montérégie-Est en 2016 et la signature de la cessation partielle des activités entre les parties;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

RÉSOLUTION : CA-7318 - 2023-06-15

Relative au transfert de l'installation des Services externes pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Granby du CISSS Montérégie-Est au CIUSSS de l'Estrie – CHUS (5123-4409)

CONSIDÉRANT :

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE TRANSFÉRER :	l'installation des Services externes pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Granby, numéro de permis : 5123-4409, suite au transfert du CISSS Montérégie-Est en 2016 et la signature de la cessation partielle des activités entre les parties;
QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :	à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
D'AUTORISER :	Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

11.3 Appel d'offres pour le développement de 20 places en ressource intermédiaire (RI) pour accueillir de la clientèle présentant des troubles de santé mentale

Le président dresse l'état de situation pour l'appel d'offres pour le développement de 20 places en RI.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-7319 - 2023-06-15

Relative à l'appel d'offres pour le développement de 20 places en ressource intermédiaire (RI) pour accueillir de la clientèle présentant des troubles de santé mentale

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de publier un appel d'offres pour la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 12,3 millions de dollars sur une période de 10 ans.

11.4 Projet de loi 15 et ses impacts sur le fonctionnement des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024

Les membres discutent des impacts liés à l'entrée en vigueur du projet de loi 15 sur le fonctionnement des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

Après discussion, ils acceptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA-7327 - 2023-06-15

Relative au Projet de loi 15 et ses impacts sur le fonctionnement des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT :

- le projet de loi 15 sur la transformation du réseau de la santé et des services sociaux;
- que le conseil d'administration sera aboli lorsque la Loi sera entrée en vigueur;
- les impacts liés au projet de loi 15 sur le fonctionnement des séances du conseil d'administration d'ici la signature de la Loi;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS : :

- la séance plénière, qui avait lieu de 15 h à 16 h, sera éliminée et les sujets seront traités à huis clos à la fin de la séance ordinaire qui aura lieu de 15 h à 17 h;
- Pour 2023-2024, les séances auront toutes lieu à Sherbrooke, à l'Édifice Norton, à la salle Frances-Whittle et la forme hybride sera disponible par vidéoconférence Zoom;
- le comité des soins et des services et le comité des ressources humaines et des communications seront abolis et les sujets, selon leur nature, seront abordés à un des autres comités en place.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

_____ _____

Jacques Fortier, président Stéphane Tremblay, secrétaire